

Minnesota WIC Program : Vos Droits et Responsabilités

9/2024

Vos droits relatifs au programme WIC

Sensibilisation à la nutrition. Le programme WIC propose des conseils et des astuces pour une alimentation équilibrée.

Informations. Nous nous appliquons à vous trouver des régimes de soins de santé, des programmes de vaccinations et d'autres programmes.

Aliments relatifs au programme WIC. Une carte WIC servant à l'achat d'aliments sains est mise à votre disposition.

Traitement équitable. Vous ne serez pas traité différemment par le personnel du programme WIC et les employés des magasins en fonction de votre race, de la couleur de votre peau, de votre âge, de votre pays d'origine, de votre handicap ou de votre sexe. Si vous pensez avoir été victime de discrimination, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'USDA (voir au verso).

Accès. Des services d'interprète gratuits sont à votre disposition en cas de besoin. Si vous souffrez d'un handicap, nous procéderons à quelques aménagements.

Équité. Vous avez le droit de demander une audience si vous êtes en désaccord avec le personnel du programme WIC quant à votre admissibilité au programme WIC.

Utilisation des informations. Les informations que vous fournissez à WIC sont confidentielles. Elles seront utilisées afin de déterminer si vous ou votre enfant êtes admissibles au programme WIC, mais également afin d'optimiser nos services. Il est possible que nous ne puissions pas obtenir votre certification au programme WIC, si les informations que vous nous avez fournies sont incomplètes. À moins d'une autorisation de votre part, les informations peuvent uniquement être communiquées à des personnes qui se chargent directement de l'administration du programme WIC. Elles peuvent également être utilisées à des fins de rapports et d'audits, mais sans qu'il ne soit fait mention de votre nom.

Vous déménagez vers un autre État ? Vous continuerez de bénéficier des services du programme WIC dans cet autre État. Veuillez nous

informer de votre déménagement avant votre départ et vous recevrez un avis de transfert que vous emmènerez avec vous.

Vos responsabilités par rapport au programme WIC

Rendez-vous. Veuillez appeler votre clinique WIC si vous devez reporter votre rendez-vous.

Politesse. Traitez le personnel du programme WIC et les employés des magasins de manière respectueuse et courtoise.

Utilisez votre carte WIC de manière appropriée. Autrement dit :

- Faites vos achats dans les magasins approuvés par le programme WIC.
- Achetez uniquement les produits figurant dans le solde de votre aide aux dates indiquées.
- Il n'est pas possible de remplacer les aides alimentaires qui ont expiré ou qui ont été utilisées.
- Ne vendez ni ne proposez de vendre, d'échanger ou de donner votre carte WIC, vos aliments, votre tire-lait ou votre lait maternisé.
- N'échangez pas et ne renvoyez pas d'aliments ou de préparations WIC contre de l'argent, des crédits ou des articles de même valeur.
- Informez WIC si votre carte est perdue, volée ou détruite.
- Conservez votre carte WIC et votre code PIN en lieu sûr. Partagez uniquement votre code PIN avec les personnes ayant obtenu votre autorisation pour utiliser votre carte.
- Ne conservez qu'une carte WIC d'une seule clinique WIC à la fois.
- Expliquez à vos mandataires les règles et la manière d'utiliser la carte WIC.

Intégrité. Si vous cachez ou fournissez de fausses informations dans le but d'obtenir des avantages du programme WIC, vous risquez de vous faire exclure du programme, de devoir rembourser l'argent utilisé pour acheter de la nourriture que vous n'auriez pas dû recevoir et de faire face à des poursuites judiciaires.

Conformément à la législation fédérale en matière de droits civils et aux réglementations et politiques en matière de droits civils du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), cette institution n'est en aucun cas autorisée à faire preuve de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), le handicap, l'âge ou encore les actes de représailles ou de vengeance en lien avec une activité antérieure en matière de droits civils.

Les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans d'autres langues que l'anglais. Les personnes handicapées qui ont besoin d'autres moyens de communication pour obtenir des renseignements sur le programme (p. ex. braille, gros caractères, bande sonore, langue des signes américaine) doivent communiquer avec l'agence étatique ou locale responsable de l'administration du programme ou le Centre TARGET de l'USDA au (202) 720- 2600 (voix et TTY) ou contacter l'USDA par l'entremise du Federal Relay Service au (800) 877- 8339.

Si vous souhaitez déposer une plainte pour discrimination en lien avec le programme, nous vous invitons à remplir le formulaire AD-3027, Formulaire de plainte pour discrimination en lien avec le programme de l'USDA (Form AD-3027, USDA Program Discrimination Complaint Form), disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/ad-3027.pdf>, ou auprès de n'importe quel bureau de l'USDA, en appelant le (866) 632-9992, ou par voie postale en adressant une lettre à l'USDA. Il est important de mentionner dans la lettre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu'une description écrite de l'acte discriminatoire allégué suffisamment détaillée pour informer le Secrétaire adjoint aux Droits civils (ASCR) de la nature et de la date d'une infraction présumée aux droits civils. Le formulaire ou la lettre AD-3027 dûment rempli doit être soumis à l'USDA par :

1. voie postale :

U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue, SW
Washington, D.C. 20250-9410 ; ou

2. fax :

(833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou

3. e-mail :

program.intake@usda.gov

Cette institution est un prestataire qui adhère au principe de l'égalité des chances.